

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2A-2021-154

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2021

# Sommaire

**DRFIP / Direction Régionale des Finances Publiques de Corse et Corse-du-Sud**

2A-2021-10-06-00004 - Délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux (1 page)

Page 3

DRFIP

2A-2021-10-06-00004

06/10/2021 :

Délégation de signature en matière d'assiette et  
de recouvrement de produits domaniaux

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ajaccio, le 6 octobre 2021

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CORSE ET DU DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD  
2, avenue de la Grande Armée  
BP410  
20191 AJACCIO CEDEX

**Décision n°  
de délégation de signature en matière d'assiette  
et de recouvrement de produits domaniaux**

L'administratrice générale des Finances publiques,  
directrice régionale des Finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 24 juin 2021 nommant Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des Finances publiques, en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

Vu la lettre du ministre fixant la date d'installation de Mme Christine BESSOU-NICAISE au 7 juillet 2021 ;

**Arrête :**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à Madame Laetitia CECCALDI, inspectrice des Finances publiques en fonction au service local du domaine, dans les conditions et limites fixées par la présente décision, à l'effet de :

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Article 2** – Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3** - La présente décision prend effet le 06 octobre 2021. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Corse-du-Sud.

La Directrice régionale des Finances publiques de Corse  
et du département de la Corse-du-Sud

  
Christine BESSOU-NICAISE  
Administratrice générale des Finances publiques